

## « L'Écho de Durbon »

*Le bulletin d'informations municipales de Saint-Julien-en-Beauchêne*

*Pour relater les informations et actions municipales et vous informer des projets en voie de réalisation.*

Retrouvez toute ces infos sur le Site web : [saintjulienbeauchene.fr](http://saintjulienbeauchene.fr)



**Déjà un trimestre écoulé !  
Voici avril, et le Printemps pointe son nez !  
Enfin !!**

*Que s'est-il passé lors du 1<sup>er</sup> trimestre ?*



Avec le mois de **Janvier, le 17**, ce fut le temps des **Vœux de la Municipalité** pour toutes et tous ! Un retour sur les travaux achevés, les interventions d'urgence, les réalisations collectives telles que le débroussaillage du cimetière par quelques volontaires, le nettoyage du rif des Eycharennas ... Que tous ces volontaires soient encore remerciés ici ! On comptera encore sur eux cette année ! Encore quelques mots sur les animations partagées en 2024 et sur le fleurissement du village.

Et tous les espoirs pour une année 2025 plus sereine !

Les galettes et brioches de Marielle étaient les bienvenues en cette période de froid et ont fait le régal des gourmands participants !



# Manifestation festive passée !

Février est arrivé !

La Chandeleur en retard, a croisé le Carnaval en avance !

C'était le **22 février** et ... la  ne nous avait pas oublié !

Mais l'ambiance était là ! Les enfants et les parents presque tous déguisés, ont placé dans la tête du « caramantran » les dessins et lettres retraçant tout le mauvais de l'hiver, et lors, après un tintamarre sympathique dans



les rues du village accompagné de batailles de confettis, on a brûlé « caramantran » aux cris de « au-revoir l'hiver » !



Un super goûter de crêpes de la Chandeleur et de Merveilles de carnaval a clôturé cette après-midi hivernale.



- Devant la **multiplication des incidents et dégradations** dus aux épisodes de précipitations pluvieuses intenses, nous avons contacté RTM pour réaliser un diagnostic des rifs, terrains et passages d'eau sur Baumugnes, les Oches, Neuvillard, Les Eycharennas, et tous les endroits ayant sollicité notre attention et nos interventions. Mais qui sont-ils ? Voici une courte présentation :

L'origine du service de restauration des terrains en montagne (**RTM**) remonte à la fin du 19ème siècle (1882). Contre les crues catastrophiques des grands fleuves, sa vocation première est de lutter contre l'érosion et de régulariser le régime des eaux des bassins versants amonts, acquis par l'Etat à l'aide de reboisements, puis d'ouvrages de correction torrentielle et de stabilisation des terrains.

Aujourd'hui, au sein de l'ONF, le service RTM est un service spécialisé dans la prévention des risques naturels en montagne, qui met en œuvre pour le ministère chargé de l'écologie et le ministère chargé de l'agriculture des missions d'intérêt général sur l'ensemble de la chaîne de prévention des risques naturels qui menacent les biens et les personnes : avalanches, mouvements de terrains, chutes de blocs, crues torrentielles.

Le service intervient en période de crise comme expert pour le préfet et les collectivités locales. Il assure la gestion des périmètres domaniaux dits "RTM", et en particulier le pilotage des travaux. Il contribue à la connaissance et à la mémorisation des phénomènes naturels. Il peut être appelé comme expert par les services de l'Etat dans le département, notamment pour l'établissement des zonages réglementaires. Enfin, il peut fournir des prestations d'ingénierie et d'expertise dans ses domaines de compétence sur demande des collectivités locales.

Dans le rif de Baumugne...

Au hameau des Oches...



Ou encore aux Eycharennas !

Un compte-rendu nous a été communiqué avec quelques préconisations. Ce sera l'un des chantiers de ce 1<sup>er</sup> semestre : réfléchir à des actions de prévention à mettre en place, ou des solutions à appliquer. Une première préconisation :

entretenir les revers d'eau et rouvrir les caniveaux !! *Comme le faisaient nos anciens ! Pourquoi pas nous ?!*

- Suite **aux nombreuses micro-coupures, et à quelques coupures de courant**, notre syndicat d'électrification départemental (appelé Territoire d'Énergie 05) est venu mesurer les tensions servies aux compteurs avant de poursuivre plus avant leur recherche d'explications quant à cet état de fourniture d'électricité (trop) souvent défaillante ! Espérons que nous aurons des réponses à nos questions !

Enedis s'est également déplacé. Nous restons dans l'attente. Afin d'être plus percutants et plus crédibles, au moment de nos réclamations, il serait bon que quelques-uns notent systématiquement les jours, heures, durées et lieux de disfonctionnement et remontent ces données à la Mairie une fois par mois ! On compte sur vous !



- Dans **les appartements communaux** libres d'occupation, les peintures et remises en état ont été faites et les appartements remis à la location.

Nous avons de ce fait, le plaisir d'accueillir une nouvelle habitante, locataire du T3 depuis le 15 mars.



Pour information le T4 (3 chambres) au-dessus du secrétariat de la Mairie est disponible. S'adresser au secrétariat de Mairie les lundi, mercredi et vendredi aux heures habituelles. Une famille sera la bienvenue !



- Suite à la **décision prise en conseil municipal**, et en attendant les démarches de classement comme arbre remarquable, ce peuplier qui accompagne la vie de nos concitoyens de Montama Haut a été élagué en « trogne ». Plus de danger !



## *Quelques rappels de « bien vivre ensemble » !*

**Une information quant au tri sélectif** : en région PACA, existent deux modes de collectes de tri sélectif pour les cartonnettes. Dans les Hautes Alpes on parle de tri-flux, et par exemple dans les Bouches du Rhône de bi-flux ; ceci induit que ici, papier et cartonnettes ne doivent pas être déposés ensemble : **Papiers** : **bac bleu** . **Cartonnettes** : **bac jaune emballages** Soyez vigilants ! Merci !

- **La vitesse**

La municipalité de Saint-Julien-en-Beauchêne ne peut que se montrer ferme sur le respect de la limitation de vitesse en agglomération.



Quand vous traversez l'agglomération par la D1075 !



Quand vous traversez le village ou les hameaux, en empruntant les rues du centre village et/ou des lotissements !



***Nos rues doivent rester sûres, tant pour nos enfants que pour chacun d'entre nous. Il en est de notre responsabilité !***

***ALORS ! LEVONS LE PIED ! Merci !***



## **VÉHICULES**

- **Stationnement**

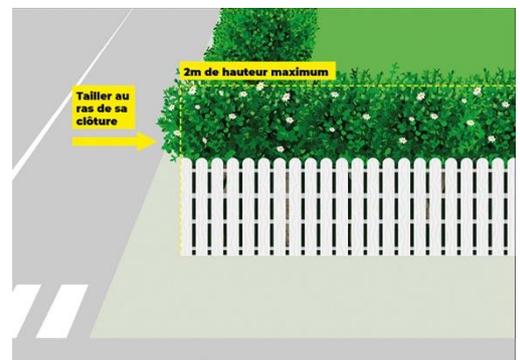
Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits non gênants. Comment vont circuler une maman et sa poussette, ou une personne handicapée dans son fauteuil, si le trottoir ou le devant de sa porte sont occupés par un véhicule ? Comment sortir de son garage si un véhicule est stationné juste devant ?

Il n'est pas toujours facile de stationner dans les rues de notre village, mais des emplacements sont souvent disponibles à moins de 100 mètres de chez soi.

## ARBRES, ARBUSTES ET HAIES

La végétation dépassant sur la voie publique (trottoir, route, ...) peut être source d'insécurité.

- **Il est du devoir de chacun d'entretenir ses plantations**, celles-ci pouvant gêner les piétons, les véhicules, masquer des panneaux de signalisation, ou entraver l'éclairage public.



- Les plantations qui séparent les propriétés peuvent être source de conflit. Bien sûr il existe des distances réglementaires à respecter en fonction de la taille des végétaux. Mais avant d'exiger l'application à la lettre des marges, trouvez un terrain d'entente avec votre voisin.
- Veillez également à entretenir les terrains en friche pour limiter le risque d'incendie (obligation de débroussaillage), ou la prolifération d'animaux sauvages.

## PROPRETÉ

- **Déjections canines**

Se promener dans les rues de notre village doit rester un plaisir. Rien de plus désagréable que de marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines que, ni les rues, ni les espaces verts, fréquentés entre autres par les enfants, ne sont destinés à recevoir. Un petit sac, un petit geste ... et tous sont satisfaits du respect manifesté par les maîtres de nos gentils toutous, qui sont par ailleurs tenus en laisse à travers le village.



- **Les services de l'État publient :**

### **\* Préservez notre biodiversité en préservant nos haies**

À partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence. Les haies représentent un habitat de choix pour eux, qu'il est important de préserver.

### **Des fonctions multiples et très utiles**

Une haie est constituée d'arbres, d'arbustes, de ronces, de branchages, servant à délimiter un champ, un jardin, une parcelle... Depuis les années 50, **la France a perdu entre 50 et 70 % de son linéaire de haie.**

Pourtant, les haies remplissent de nombreux rôles en :

- fournissant des ressources (production de bois et de fourrage : bois d'œuvre, bûches pour le chauffage ou bois déchiqueté pour les parterres ou la litière des animaux),
- permettant de se protéger du vent, du soleil et des intempéries,
- freinant le ruissellement de l'eau et le phénomène d'érosion des sols en favorisant l'infiltration de l'eau,
- filtrant les polluants résiduels et en limitant leur transfert vers l'eau ou les sols,
- luttant contre le réchauffement climatique par stockage du carbone,
- en structurant le paysage et en offrant un cadre de vie agréable aux habitants.



## Plus la haie sera haute et large avec des strates de différentes hauteur et plus elle jouera ces différents rôles.

Les haies sont également très favorables à la biodiversité en constituant un habitat privilégié pour de nombreuses espèces animales et végétales (oiseaux, reptiles, insectes, chauve-souris, petite faune...) et un site de reproduction et de nidification important pour les oiseaux. Les haies jouent également un rôle de corridor écologique en facilitant le déplacement de la faune dans le territoire et en favorisant la présence de pollinisateurs (abeilles sauvages, bourdons, papillons...) et d'auxiliaires de cultures (carabes, syrphes, coccinelles, hyménoptères...).

A noter que de nombreuses espèces que l'on trouve dans la haie sont protégées. Outre les oiseaux, les vieux arbres peuvent par exemple héberger des chauves-souris ou des insectes protégés (Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Pique-prune). Or la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces protégées constituent un délit. Pour ceux-ci, la réglementation impose d'obtenir une dérogation comportant des mesures de protection. Il est donc conseillé de se renseigner auprès de l'administration (DDT, DREAL, OFB) en cas d'intervention importante sur une haie.

### **Protégez la nidification des oiseaux, ne taillez pas vos haies du 16 mars au 15 août**

À partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, la Politique agricole commune (PAC) interdit aux agriculteurs de tailler les haies du 16 mars au 15 août 2023. L'OFB encourage donc les collectivités, les professionnels et les particuliers à faire de même en évitant la taille des haies et l'élagage des arbres pendant cette période. L'enjeu est de taille car actuellement, 32 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées d'extinction selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

**\*Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.** Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Ces interdictions ont pour but de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement.

## **Respect des sépultures, au cimetière communal.**

Comme nous le savons tous, il est fondamental de respecter les sépultures. C'est un manque de respect que de dégrader, voler des ornements ou marcher sur les tombes dans un cimetière.

Or, ces derniers jours, des plaques ont été déplacées, des fleurs dégradées d'un tombeau de notre cimetière. Si aucune plainte n'a été déposée à la gendarmerie, il faut rappeler ici, l'article 225-17 du code pénal qui punit d'un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende la violation ou la dégradation, par quelque moyen que ce soit, de tombeaux, de sépultures ou de monuments édifiés à la mémoire des morts. Ces dispositions n'ont pas seulement pour but de sanctionner les atteintes portées aux tombes, mais aussi tout acte qui tend directement à violer le respect dû aux morts.

Nous rappelons au respect de tous, le cimetière et les morts qui y reposent.

### **À partir du jeudi 27 mars : Navette du marché (chaque jeudi)**

**Saint-Julien La Faurie Veynes** : en car Aller-Retour 2€ (voir affiche jointe) ; pour les courses, le coiffeur, un rendez-vous, quel que soit le but ! départ de Neuvillard et du village (les Alpins)



# Les manifestations festives à venir !



**\*Samedi 5 avril à 14 h au futur « Verger des enfants » plantation des arbres suivi d'un goûter ouvert à tous les habitants ! À droite du parking de la Salle des Fêtes.**

Suite à l'appel à inscriptions, 36 enfants ont été inscrits ! Mais il y aura 37 arbres ! Victimes de notre succès, 2 enfants n'ont pu être inscrits sur ce programme pour manque .... d'arbres ! En effet la date est un peu tardive pour les pépiniéristes et il nous a fallu réserver tôt pour avoir une plantation diversifiée mais nous aurons un arbre non nominatif (en attendant que nous puissions renouveler cette opération). Ce sont donc poiriers, pommiers, pruniers, cognassiers, cerisiers, amandiers (différentes variétés pour chaque type de fruitier) d'altitude, qui seront plantés par les enfants, ou pour eux par les parents et/ou grands-parents, en ce samedi 5 avril. Les arbres ont été attribués en fonction du rapport âge de l'enfant /taille de l'arbre. Des plaques gravées au nom de l'arbre et de l'enfant ont été commandées.



Un goûter suivra la plantation. Chaque parent est invité à amener quelque chose, afin que le partage reste le fil conducteur de cette « opération » dans tout son déroulé.

La semaine suivante les greffes (au nombre de 9) sur les scions seront réalisées par les Pépinières Sylve et Fruit. La date exacte sera communiquée le jour de la plantation pour tous ceux susceptibles d'être intéressés par cette technique.

**\*Dimanche 20 avril 15h30 : Chasse aux Œufs ! Un goûter suivra offert par la commune. Gratuit.**



**\*Samedi 26 avril 10h : « Nettoyons le Sud ! »** À l'image des communes voisines d'Aspres/Buëch et Aspremont, nous participerons à un ramassage des déchets et détritrus.

Le matériel de collecte est fourni par la Région Sud PACA. Soyons nombreux à participer ! Un apéritif sera offert par la commune.

Point de ralliement : parking « les Alpains » RD1075



\* 8 Mai 1945 – 8 Mai 2025 : il y a 80 ans, la fin du plus grand drame que la France, l'Europe et le monde aient connus.

11h15 devant le Monument aux morts.

\* 21 Juin heure à préciser (+ - 20h30) Fête de la Musique et Feu de la Saint Jean !

Trio « Swingway » Musique 70ies et 80ies, jazz, soul music...

Retraite aux flambeaux sous réserve des conditions météo.

Barbecue et/ou repas tiré du sac !

\*lundi 14 Juillet :

**BAL du 14 juillet !** à partir de 21h. **Buvette**



\*lundi 28 juillet : « La Grande Évasion » du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août 2025

Sur le thème des 150 ans de l'arrivée du train en Buëch Dévoluy. Animations, balades, spectacles toute la journée avec la Compagnie du Pas de l'Oiseau. Notre commune a été choisie pour être le point de départ de cette « grande évasion 2025 » organisée par le service Culture de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

Le programme détaillé sera communiqué dans le bulletin municipal prochain

\*Samedi 2 août : repas et soirée dansante pour la Fête du Village le jour de la « Saint Julien ». Après-midi concours de pétanque.

*Les autres animations et toutes les précisions seront annoncées lors du prochain bulletin municipal de fin juin.*

## **Nouveauté estivale**

### Le Marché Nocturne du Mardi

Du mardi 1<sup>er</sup> juillet au mardi 28 août de 18h à 21h, venez faire votre marché, manger un morceau, et rencontrer du monde !

Une dizaine de producteurs locaux se retrouveront place de la Mairie tous les mardis et vous y accueilleront !



### *État Civil :*

Hameau de Montama Bas : Décès de Henri KOPINSKI.



Hameau de Vaunières : « Bienvenue à Sam chez Capucine et Benjamin !  
Toutes nos félicitations et nos souhaits de bonheur ».